

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN  
VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
PARKING ECOLE DE VOUVRAY – RUE DU MONT BLANC  
01200 VALSERHONE**

*La ville de Valserhône (01200) a reçu une candidature spontanée d'un Food truck, pour l'exploitation économique du parking de l'Ecole de Vouvray sis rue du Mont Blanc 01200 Valserhône.*

**Clôture de l'appel à candidature :** le 22 mai 2025 à 16h00

*NB : Jusqu'à 16H en cas de dépôt sur place. En cas d'envoi postal, la date de réception fait foi et non le cachet de la poste.*

**1. Dénomination et adresse de la collectivité :**

Ville de Valserhône  
34 Rue de la République  
Bellegarde-sur-Valserine  
01200 VALSERHÔNE Cedex

**2. Service en charge de l'appel à candidature :**

Service AFFAIRES FONCIERES

**3. Cadre juridique :**

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Valserhône pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles du CGPPP cités ci-dessus, suite à une manifestation d'intérêt.

L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Elle n'est pas constitutive de droits réels.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention en vue de l'exploitation économique du parking de l'Ecole de Vouvray sis rue du Mont Blanc à VALSERHONE.

**4. Objet de l'appel à candidature et mise en concurrence :**

**Lieux de l'utilisation :** une partie du parking de l'Ecole de Vouvray – rue du Mont Blanc 01200 VALSERHONE

**Nature de l'activité proposée :** food truck restauration rapide

**Durée de l'occupation :** occupation hebdomadaire – préciser les jours de présences souhaités et la durée (horaire de présence) et nombre de mois.

Il est précisé que l'occupation du domaine public sera soumise à une période d'essai de deux mois permettant de contrôler qu'aucune nuisance ne trouble le voisinage.

**Caractéristique essentielles :**

- Il ne devra pas y avoir de fixation au sol.
- Le matériel devra être de type camion/camionnette inférieure à 3.5 Tonnes, remorque aménagée, roulotte aménagée.
- L'occupant s'engage à être autonome en eau et à disposer d'un recyclage de ses eaux usées.
- L'occupant s'engage à être autonome en électricité, le site ne disposant pas de branchement.
- L'installation devra garantir et strictement respectée la chaîne du froid et/ou du chaud. Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur.
- Les matériels non professionnels seront interdits telles que les glaciers....
- Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé.

Dans le cas où la cuisson gaz serait utilisée (bouteille maximum 13 kg), le candidat devra bien vérifier la date de péremption du tuyau d'alimentation et la ou les bouteilles doivent être dans un endroit protégé non accessible au public. Il devra disposer d'un extincteur adapté au risque.

**5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature :**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception **au plus tard pour le 22 mai 2025 à 16h00**, la date d'envoi faisant foi.

**Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :**

- **Plan d'implantation**
- **Détail de l'activité dont les produits proposés à la vente, la grille tarifaire appliquée aux clients**
- **Présentation du véhicule avec plusieurs photographies : état du camion et suivi de son entretien, esthétique et intégration dans le paysage, équipements du camion (frigo, four, plaques chauffantes...) avec les moyens mis en œuvre pour assurer le respect des normes d'hygiène et de la chaîne du froid**
- **Présentation des démarches mises en œuvre pour préserver l'environnement : limitation des déchets non recyclables, consigne, sensibilisation des clients**
- **Les moyens humains**
- **Le budget prévisionnel sur la durée de l'occupation**
- **Les périodes et horaires d'ouverture envisagés**
- **Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;**
- **Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant**
- **L'expérience professionnelle**

Le dossier de candidature devra être adressé à :

**Service AFFAIRES FONCIERES  
34 Rue de la République  
BP 618  
Bellegarde-sur-Valserine  
01200 VALSERHÔNE**

Il pourra aussi être déposé à la même adresse contre récépissé au service AFFAIRES FONCIERES.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR** » et « **Candidature - appel à candidature pour l'occupation du parking de l'École de Vouvray – rue du Mont Blanc 01200 VALSERHÔNE** ».

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

## **6. Redevance**

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance de 5 € par mètre carré, par mois, à laquelle s'appliquera une majoration de 30 € pour une occupation hebdomadaire supplémentaire.

## **7. Critères d'évaluation des offres**

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

critères	pondération
Diversité et qualité des produits et éventuelles prestations proposés	25%
L'organisation et les moyens humains pour chaque manifestation	25%
Confort des installations proposées au public	25%
Démarche environnementale mise en œuvre	25%

À la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Cette commission sera composée par des élus. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention d'occupation du domaine public.

## **8. Auditions / négociations**

Après un premier examen des offres, des auditions et des négociations pourront être engagées, avec un ou plusieurs candidats.

## **9. Renseignements complémentaires :**

Les candidats peuvent demander à la Ville de Valserhône des compléments d'informations jusqu'au 22 mai 2025 à 16h00, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : « [agents\\_foncier@valserhone.fr](mailto:agents_foncier@valserhone.fr) », en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature « **Appel à candidature 2025 – Occupation du parking de l'École de Vouvray – rue du Mont Blanc 01200 Valserhône** ».